

Revue de Métaphysique et de Morale
Appel à contributions

Qu'est-ce que la liberté d'expression ?

La liberté d'expression est aujourd'hui reconnue comme un droit fondamental, établi notamment par l'article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et garanti par des clauses constitutionnelles dans la plupart des démocraties libérales. Mais de quelle liberté et de quelle expression parle-t-on ? Les controverses philosophiques contemporaines à propos de ce droit, qu'elles portent sur son fondement possible (tel que l'autonomie individuelle, la recherche de la vérité, le processus démocratique ou encore les périls de la censure) ou sur ses limites nécessaires (par exemple en matière d'incitation à la haine, d'apologie du terrorisme ou de fausses informations), mettent inmanquablement en jeu sa définition. La liberté d'expression, comme réalité juridique, prête en effet à des interprétations plurielles et antagonistes, qui se heurtent toutes à la variété des textes, des pratiques et des institutions d'un ordre juridique à l'autre, ainsi qu'à la diversité des sources historiques et philosophiques auxquelles ce droit peut être rattaché. Ce dossier examinera les principales voies de conceptualisation du droit à la libre expression qui sont ouvertes aujourd'hui à la philosophie politique et juridique. Il interrogera en particulier, d'une part, le type de droit dont il s'agit (liberté négative ou positive, absolue ou relative, etc.) et d'autre part les formes d'expression qu'elle doit protéger (messages ou conduites, opinions ou informations, discours politiques, religieux ou artistiques, etc.). L'apport d'une conceptualisation clarifiée de ce droit pour les controverses relatives à son fondement ou à ses limites sera dégagé.

Les coordinateurs de ce dossier thématique, Charles Girard et Clotilde Nouët, invitent toute personne intéressée à adresser un résumé de deux pages à l'adresse **rmm@sofrphilo.fr** (et non pas à leurs adresses) avant le 30 avril 2021. Les auteurs seront ensuite invités à soumettre à la même adresse une première version de leur manuscrit (environ 7 000 mots) pour le 1^{er} novembre 2021 (évaluation par les coordinateurs en simple aveugle et par un expert externe en double aveugle)¹.

¹ Pour les normes de la *Revue* cliquer sur le lien suivant : <https://tinyurl.com/yyqfp8cp>. Une fois sur la page de destination, en bas de la page, cliquer sur le bouton « **Afficher plus** », puis « charte éditoriale » ?